



2023

MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE

Actualités

Un nouveau service
à la résidence autonomie
Les Myosotis

Aides
aux entreprises

Saison
culturelle 2023



Ouverture
de la saison
touristique



>>>
Cultur'Ados
Toutes les activités



Saison culturelle 2023



Saison culturelle 1^{er} semestre 2023

Où la trouver ?

La brochure du 1^{er} semestre est toujours disponible dans les mairies, les offices de tourisme, les lieux culturels...

ou en consultant

www.cc-berryloirepuisaye.fr

Le programme du second semestre sera disponible début juillet.



Saison culturelle 2nd semestre 2023

SOMMAIRE

La communauté de communes à votre service

Petite enfance 04

La Bulle / Professionnalisation des agents 04

Pas d'âge pour composter 05

Guichet unique et modes de garde 05

Espace de vie sociale (EVS) 06

Projet alimentaire pays du giennois 07

Logements temporaires les Myosotis 08

Actualités

L'OPAH RU : des aides pour rénover le centre de Briare 09

Aides aux entreprises 09

Assainissement non collectif 10

Assainissement collectif / Gestion des digues 11

Tourisme 12

Taxe de séjour 12

Circuits VTT 12

Appli Tam Tam 12

Directeur de publication : Emmanuel RAT

Rédacteur en chef : Gwénaëlle DUFOUR

Secrétaire de rédaction : Emmanuelle SANÇOIS

Rédacteurs d'articles : Emmanuel RAT, Michel LECHAUVE, Valérie VICHERAT, Manon CROUZET, Cédric DAVID, Gwénaëlle DUFOUR, Valérie JOLY, Jonathan HUMMEL, Elodie MATHIEU, Thomas OSMOND, Christophe PIZZUTO, Emmanuelle SANÇOIS, Delphine THOMAS, François WEIL-PICARD.

Crédit photos :

Communauté de communes Berry Loire Puisaye, Office de Tourisme Terres de Loire et Canaux, Jonathan HUMMEL, Christophe LORSCH, Christophe PIZZUTO, Elodie MATHIEU, Résidence autonomie Les Myosotis, Isabelle REMY, Emmanuelle SANÇOIS, Delphine THOMAS, François WEIL-PICARD, Adobe stock, Freepik.

Éditeur : Communauté de communes Berry Loire Puisaye - 42 rue des Prés Gris - 45250 Briare

Conception, graphisme & impression : Improffset - ZA rue Colette - 45230 Châtillon-Coligny

Dépot légal : 2^{ème} trimestre 2023

Impression sur papier issu de forêts gérées durablement - Photos non contractuelles

ÉDITO

le Mag



Le monde et notre pays sont en turbulences. Notre quotidien est plus difficile. Aussi, revient-il aux élus locaux de se montrer encore plus déterminés à favoriser le développement de notre territoire, à mutualiser les moyens et trouver des synergies nouvelles pour créer une culture commune à tous ses habitants.

Les compétences de la communauté de communes se multiplient et nous invitent à rester solidaires pour être toujours plus au service des communes et au bénéfice des habitants de tous âges.

Le pôle petite enfance fonctionne bien tandis que les plus grands ont un vaste choix d'activités au sein de l'espace de vie sociale.

Favoriser les producteurs locaux, une alimentation de proximité, durable et de qualité sont les objectifs du projet alimentaire territorial du Pays du Giennois soutenu par la communauté de communes.

Associée à la Région, la communauté de communes poursuit ses aides économiques aux entreprises, indispensables à la vitalité de notre territoire.

Sa revitalisation passe également par l'opération programmée de l'habitat qui concerne l'ensemble des communes ainsi qu'une opération spécifique "rénovation urbaine" pour le centre de Briare.

Contrainte par l'État, l'intercommunalité va prochainement devoir assurer la gestion des digues de Loire, une nouvelle charge.

Le développement du tourisme demeure un objectif majeur, géré par une équipe renouvelée de professionnels.

Toutes ces actions et bien d'autres dont les nombreuses manifestations culturelles témoignent de notre attachement à notre beau territoire et de notre volonté de le développer pour le bien-être de toutes et de tous dans le respect de notre environnement, l'harmonie et la solidarité.

Emmanuel Rat

Président de la communauté de communes Berry Loire Puisaye

Petite enfance



ARRIVÉE DE LA BULLE MUSICALE(*) AU PÔLE PETITE ENFANCE INTERCOMMUNAL À BRIARE, UN DISPOSITIF UNIQUE DANS NOTRE RÉGION

Il s'agit d'un outil pédagogique multisensoriel qui favorise le développement des capacités cognitives et motrices des enfants de 0 à 6 ans. La bulle musicale est aménagée de jeux interactifs et sonores, tactiles et visuels.

Le son et la musique jouent un rôle fondamental dans l'acquisition du langage, préparant ainsi les futurs apprentissages des tout-petits, tels que la lecture et l'écriture.

La musique a une influence sur le développement du cerveau, confirmée par les neurosciences :

- ▶ Elle renforce l'acquisition du langage
- ▶ Elle encourage la socialisation
- ▶ Elle favorise la mémorisation
- ▶ Elle instaure les liens logiques
- ▶ Elle contribue au développement psychomoteur



L'équipe a été formée à l'utilisation de cet équipement.

Afin que tous puissent en profiter, elle a été installée dans la pièce accueillant le Relais Petite Enfance, le Lieu d'Accueil Enfants Parents et les actions parentales comme le cercle Maman Bébé ; le multi-accueil de Châtillon-sur-Loire peut en profiter lors des regroupements.

6 thèmes ont été retenus pour son utilisation au cours de cette année : Polynésie, Italie, Espagne, Brésil, Madagascar et Noël. En route pour un voyage tout en musique !

(*) La Bulle musicale est une marque déposée



La professionnalisation des agents du service petite enfance intercommunal

Une journée pédagogique c'est quoi ?

C'est une journée où tous les professionnels du service Petite Enfance se rassemblent et se forment dans un seul objectif : continuer à proposer un accueil de qualité aux enfants et familles du territoire et avoir des apports innovants pour mettre en valeur les pratiques professionnelles.

C'est ainsi que nos structures ont eu le label « signes associés à la parole » en 2021 grâce au professionnalisme et l'implication de tous les professionnels.

En 2022, après une journée de formation dédiée au portage, une attestation de formation individuelle a été remise à tous donnant la possibilité aux professionnels de porter les enfants en écharpe, porte-bébés.... dans le respect du besoin de l'enfant et en accord avec leur famille.

Puis en 2023, la musique dans sa globalité s'est glissée dans les structures avec une journée consacrée aux bienfaits de cette dernière pour les enfants. Il s'en est suivi l'installation de notre bulle musicale.

Enfin tout au long de l'année les professionnels partent en formation individuellement afin de perfectionner leurs connaissances et pratiques dans un seul objectif : accompagner vos enfants de la meilleure manière possible.



Petite enfance

Il n'y a pas d'âge pour composter !



Hop hop hop on composte !
Le smictom de Gien a mis à disposition du multi-accueil de Briare un composteur pédagogique.

Anaïs, qui est en charge des repas, le remplira avec la participation des enfants et leur montrera les lombrics ainsi que la dégradation des déchets.

En 2023, un carré potager va compléter cet équipement.



LE GUICHET UNIQUE, qu'est-ce-que c'est ?

Le guichet unique est un service de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, où deux professionnels vous accueillent par téléphone, mail ou sur RDV pour vous accompagner dans la recherche d'un mode de garde et dans vos démarches. Les différents modes de garde, collectifs ou individuels, vous seront présentés afin de faire le meilleur choix en fonction de vos besoins. Vous obtiendrez également les listes des assistants maternels de la/les ville(s) que vous souhaitez, et vous pourrez faire une pré-inscription pour un/les multi-accueil(s) du territoire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye.

Où et Quand ?

À tout moment par mail
guichetunique.pe@cc-berryloirepuisaye.fr
nous vous répondrons
dans les plus brefs délais.

A Châtillon-sur-Loire

Les lundis et vendredis
de 13h30 à 16h30
1, rue de la Boyaudière
45360 Châtillon sur Loire
02.38.37.23.74

A Briare

Du mardi au jeudi
de 13h30 à 17h
39, avenue Yver-Bapterosses
45250 Briare
02.38.36.78.73



Les différents modes de garde



L'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

L'accueil est dit individualisé lorsque votre enfant est accueilli chez un assistant maternel ou confié à une garde à domicile.

► L'assistant maternel

L'assistant maternel employé par un particulier est une personne agréée, suivie et formée par la PMI (Protection Maternelle Infantile), pour l'accueil simultané de 4 enfants maximum à son domicile

► Les gardes à domicile

Une garde d'enfant à domicile est un(e) employé (e) de maison qui garde le ou les enfants au domicile des parents. Il peut s'agir d'une seule famille faisant garder un ou plusieurs enfants ou de plusieurs familles se regroupant pour partager les frais. Dans ce dernier cas, appelée garde partagée, la garde peut se faire alternativement chez chaque famille ou une exclusivement.

L'ACCUEIL COLLECTIF

Toutes les structures de la petite enfance possèdent un agrément, délivré par la PMI. Les structures collectives peuvent accueillir des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus.

Elles répondent aux différents besoins d'accueil des familles : régulier, occasionnel ou d'urgence.

Multi-accueil de Châtillon-sur-Loire

Centre médico-social,
1 rue de la Boyaudière,
45360 Châtillon-sur-Loire
Du lundi au vendredi
de 7h00 à 18h00

Multi-accueil de Briare

Pôle Petite Enfance,
39 avenue Yver-Bapterosses,
45250 BRIARE
Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30

Qu'est-ce-qu'un Espace de Vie Sociale (EVS) ?



La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) précise : "Les espaces de vie sociale ont vocation à renforcer les liens sociaux, familiaux et les solidarités de voisinage, à coordonner et à encourager les initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers."

L'EVS regroupe :

Cultur'Ados (10-18 ans)

Un service qui propose des accueils adaptés aux adolescents, ainsi qu'un programme d'activités, de sorties culturelles, sportives, manuelles, ludiques ou scientifiques, des interventions ludiques et pédagogiques dans les collèges du territoire, ainsi que des séjours vacances.



Espace initiatives habitants

Ayant pour objectif de permettre l'échange, le partage d'idées, de projets, ainsi que l'accompagnement de ceux-ci, cette organisation met en place des rencontres régulières destinées aux habitants de la communauté de communes, quel que soit leur âge.



Sorties familles

Comme son nom l'indique, l'EVS propose également des sorties familiales à travers ses plannings, dans le but de favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre (avantages tarifaires, arrangements pour la mobilité ...)



Café/thé des parents

Ces petits moments de rencontre conviviaux sont destinés aux parents de la communauté de communes ayant des enfants scolarisés, dans l'optique de favoriser les échanges d'expérience, de partager au sujet d'éventuelles difficultés rencontrées, la mise en commun de solutions à ces problèmes, la lutte contre l'isolement, le harcèlement ...

Ludomobile

C'est une ludothèque (collection de jeux de société) itinérante. La ludomobile se déplace régulièrement sur l'ensemble du territoire pour vous proposer des moments ludiques et conviviaux entre amis, famille...

Contact



Pour toute information, n'hésitez pas à contacter :

Jonathan HUMMEL 07 57 40 10 28
Ou Gwénaëlle LE BARBER 07 64 89 39 67
Courriel : evsitinerant@laligue45.fr
Page Facebook: EVS itinérant Berry Loire Puisaye

Projet Alimentaire Territorial au Pays du Giennois

Qu'est-ce que le Projet Alimentaire Territorial (PAT) au Pays du Giennois ?

- ▶ Un regroupement d'acteurs pour réfléchir aux questions de l'alimentation dans sa globalité
- ▶ Un diagnostic du territoire est réalisé, suivi de la rédaction d'un programme d'action
- ▶ Les acteurs du Projet Alimentaire participent à sa mise en oeuvre et son évolution



Installer durablement les agriculteurs sur le territoire

En 2022, l'**ADEAR 45**⁽¹⁾ a animé 5 jours de formation à destination de futurs agriculteurs & des cafés transmission pour les futurs cédants. Prochaines sessions en 2023 et 2024.

En 2022, la **SAFER**⁽²⁾ a réalisé un inventaire du foncier agricole délaissé sur le territoire.

Entre 2022 et 2023, **Terres de liens** anime des ateliers pour mobiliser et utiliser durablement le foncier agricole

Valoriser et soutenir les productions locales

Développer et accompagner les structures collectives sur le territoire.



Favoriser le lien entre producteurs et consommateurs.

Programme du PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL & exemples d' ACTIONS

Accompagner les restaurants collectifs pour favoriser les circuits courts



En 2022-2023, le Pays du Giennois réalise un état des lieux des restaurants collectifs (scolaires et établissements médico-sociaux).

En 2023 et 2024, Bio Centre animera des formations pour favoriser les produits locaux et biologiques.

Renforcer l'accès pour tous à une alimentation locale, durable, et de qualité.

Mettre en oeuvre des actions de sensibilisation auprès des habitants.

En 2022, la **CPIE Yonne-Nièvre**⁽³⁾ a animé une balade paysagère dans les vignes de Beaulieu-sur-Loire (co-organisée avec la Maison du Terroir et d'animations).

En 2023-24, plusieurs ateliers seront animés par le CPIE Yonne-Nièvre à destination des jeunes et des publics fragiles.

(1) Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural

(2) Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

(3) Centre permanent d'initiatives pour l'environnement



Contact



Pour s'impliquer dans le PAT et participer aux prochains événements, contacter :

paysdugiennois@wanadoo.fr
2 rue des Loriots - 45500 Gien
Tél. 02 38 38 06 60
Facebook paysdugiennois
www.loire-pays-giennois.fr

Résidence autonomie Les Myosotis

Nouveau service : l'accueil temporaire

La communauté de communes a souhaité rénover et équiper entièrement deux appartements pour les destiner à du logement temporaire avec le soutien financier de la CARSAT Centre-Val de Loire.

Ces logements sont destinés à des retraités pour des courts séjours soit, à la suite d'une hospitalisation, soit, en raison de difficultés temporaires. Les logements sont meublés et pourvus de tout le confort.



Rappel sur la résidence autonomie

La résidence Les Myosotis est une structure d'hébergement non médicalisée, composée de 74 appartements pour personnes valides et autonomes.

Elle accueille des personnes seules ou en couple de plus de 60 ans.

Deux types d'appartements existent : T1 ou T2

Le résident apporte son mobilier et ses effets personnels. Il peut aménager et décorer son appartement à son goût en respectant le règlement intérieur de la résidence.

Trois chambres peuvent être louées par des visiteurs des résidents.



Contact



Résidence autonomie Les Myosotis
Parc de Trousse-Barrière
2 av. Yver-Bapterosses 45250 BRIARE
Tél : 02 38 31 30 52
ou myosotis@cc-berryloirepuisaye.fr
Page facebook :
Résidence Autonomie Les Myosotis

Le midi, les repas sont servis au restaurant avec un service à l'assiette. Des animations et ateliers sont proposés tous les jours du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h30 à 17h.

L'OPAH RU : des aides pour rénover le centre de Briare

Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) votée en Conseil communautaire, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH – RU) est sur le point d'être mise en place à Briare. Une OPAH est un dispositif visant à améliorer les conditions d'habitat du parc privé sur un territoire bien circonscrit. Il permet aux propriétaires privés de bénéficier de subventions, et de recevoir un accompagnement gratuit, afin de réaliser leurs travaux de rénovation.

Une OPAH Renouvellement Urbain se distingue d'une OPAH classique dans la mesure où elle concentre des aides sur un territoire plus restreint, afin d'augmenter son impact. La question d'une OPAH-RU à Briare s'est donc posée, dans la mesure où la mise en place d'un tel dispositif dans la ville centre contribuerait à la revitalisation du territoire de la communauté de communes.

Dans ce cadre, une étude pré-opérationnelle a été réalisée afin de déterminer l'intérêt d'un tel dispositif à Briare et, le cas échéant, de mettre en place une action cohérente. Il a donc fallu identifier les enjeux en présence, définir un périmètre d'intervention et élaborer un programme d'action.

A Briare, trois enjeux d'intervention ont été définis :

- ▶ La réhabilitation énergétique
- ▶ La présence de logements dégradés occupés
- ▶ La remobilisation de logements vacants et dégradés

Cette identification des enjeux a permis de définir un périmètre adéquat. Celui-ci est constitué d'une zone de bâti continu, souvent en état de dégradation, avec de forts enjeux de vacance. Concentré sur l'hyper centre de Briare, ce périmètre permettra de renforcer l'attractivité en proposant des logements abordables et de bonne qualité. Il comprend notamment la rue de la Liberté, artère principale qui connecte les différentes parties de la ville.

L'étude pré-opérationnelle a ainsi pu démontrer qu'une OPAH-RU dans le centre-ville de Briare est pertinente pour la revitalisation du territoire. La communauté de communes et la commune étant actuellement en concertation avec les partenaires de l'Etat afin de déterminer le programme d'action, l'OPAH-RU sera lancée à la fin de l'année 2023.

Par ailleurs, toutes les communes de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye sont concernées par l'OPAH "classique" avec les aides de l'ANAH, du département du Loiret et de la CCBLP.



Aides économiques aux entreprises : du nouveau en 2023

Depuis 2018, la communauté de communes Berry Loire Puisaye attribue des aides économiques aux entreprises qui ont un projet de création, extension, développement d'activité, le plus souvent avec création d'emplois à la clef. Ces aides pouvaient aller jusqu'à 5000 € pour les « très petites entreprises ». Au total, plus de 155 000 € de subventions ont été attribuées à 37 entreprises en 6 ans, sans compter 47 500 € d'aides « spécial Covid » (avec une participation de 50% du département du Loiret).

Il faut savoir que les aides économiques, même si elles sont payées par la communauté de communes, sont délivrées dans le cadre d'une délégation accordée par la région Centre-Val de Loire. En effet, la loi NOTRE en 2015 a donné la compétence économie aux Régions, et par délégation aux intercommunalités.

La région Centre-Val de Loire a adopté un nouveau schéma de développement économique (« SRDEII »), et dans ce schéma elle a transformé le cadre d'intervention pour mettre en place le nouveau « fonds partenarial économie de proximité ».

La CCBLP s'est portée volontaire et va pouvoir désormais recommencer à attribuer des aides, toujours plafonnées à 5000 €. De son côté, la Région instruira les dossiers (répondant aux priorités régionales) qui seront au-delà de ce montant.

Pour toute question relative à ce nouveau dispositif

economie@cc-berryloirepuisaye.fr

Assainissement Non Collectif (ANC)

Conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, la CCBLP a créé en 2009 le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Son rôle est de vérifier la bonne conception et la conformité des installations neuves et réalise un diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes. Cela concerne toutes les habitations ou les bâtiments non raccordés au réseau collectif des eaux usées mais disposant de leur propre dispositif de prétraitement et de traitement des eaux usées constitués par exemple de fosse septique, bac dégraisseur, filtre à sable, etc...

CONTRÔLE PÉRIODIQUE

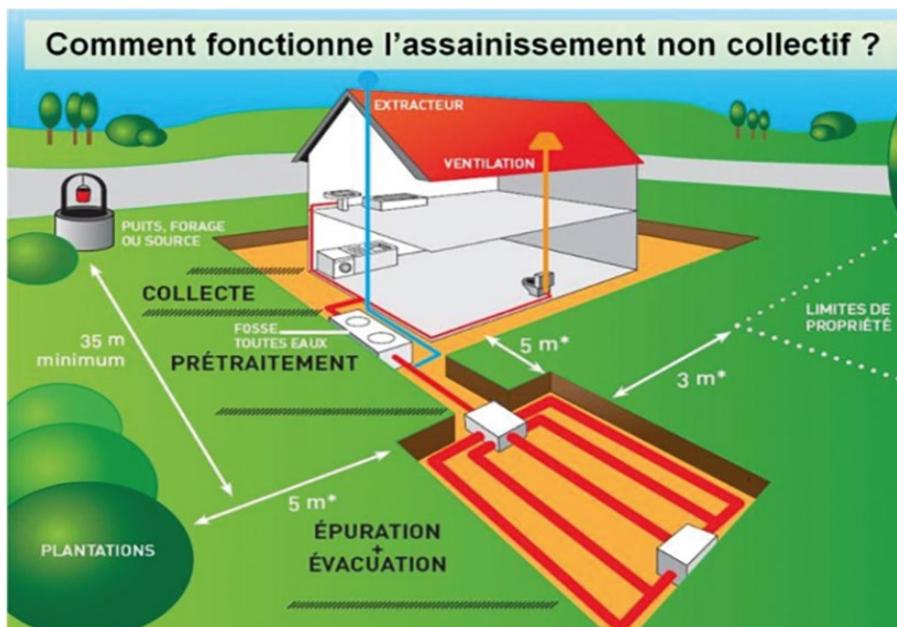
Dans le cadre de la réglementation en vigueur, toute installation d'assainissement individuel est assujettie au contrôle du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) une fois tous les 10 ans maximum. Ce contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien n'est pas commandé par le propriétaire, mais s'applique à toutes les habitations équipées d'assainissement individuel. Cela signifie que toutes les installations d'assainissement non collectif du territoire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye vont faire l'objet d'un contrôle au plus tard tous les 10 ans. Toutefois la collectivité peut décider d'une vérification plus fréquente. Cette prestation est à la charge du propriétaire pour un montant de 130 €.

Un avis de passage vous sera envoyé par courrier vous indiquant les actions à entreprendre avant le passage du technicien de notre prestataire (ACE Assainissement) sur votre propriété.

Un rapport vous sera envoyé par courrier vous indiquant le classement (de P1 : très mauvais à P5 : conforme), les observations de votre installation, les actions et améliorations à apporter.

Concernant les installations « P2 » présentant un risque sanitaire et les installations « P3 » incomplètes ou présentant un dysfonctionnement ou sous-dimensionnée, les réhabilitations devront être réalisées sous 1 an dans le cas d'une vente et sous 4 ans dans les autres cas. Si les travaux ne sont pas réalisés, la CCBLP procédera à des contrôles plus réguliers avec une possibilité de majoration de la redevance.

Concernant les installations « P1 » installation inexistante ou non vérifiable (Non-respect de l'article L. 1331.-1-1 du code de la santé publique), les travaux sont à réaliser dans les meilleurs délais.



RÉHABILITATION OU INSTALLATION NEUVE DE VOTRE ASSAINISSEMENT :

Depuis le 1^{er} janvier 2023 une étude de conception de filière est obligatoire au dépôt de votre dossier, vous devez vous adresser à un bureau d'étude compétent afin de vous l'établir. Télécharger le dossier directement sur le site internet de la CCBLP : www.cc-berryloirepuisaye.fr, le remplir et le déposer avec toutes les pièces justificatives à la communauté de communes Berry Loire Puisaye.

Le service vous transmettra un avis de conception qui validera la proposition du dispositif. Les travaux pourront être programmés. Cette prestation est à la charge du propriétaire pour un montant de 80 €.

Au cours de la réalisation et avant le remblaiement, appeler le service assainissement afin de définir une date de rendez-vous pour le contrôle sur place. Un avis de réalisation vous sera transmis attestant la conformité de votre installation. Cette prestation est à la charge du propriétaire pour un montant de 120 €.

VENTE

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la loi de Grenelle impose le diagnostic du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dans le dossier de diagnostic immobilier. Cette prestation est à la charge du propriétaire pour un montant de 130 €.

Ce contrôle doit être daté de moins de 3 ans. Au-delà, un nouveau contrôle est nécessaire. Pour réaliser ce contrôle il faut prendre contact avec notre prestataire : **ACE assainissement au 02 36 48 90 25** Une fois la vente effectuée, il convient de transmettre au SPANC l'attestation de vente et les coordonnées des acquéreurs. A défaut, tous les documents seront envoyés à l'ancien propriétaire (factures, rapport, etc.).

Contact



SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Tel. : 02.38.05.18.06

Mail : spanc@cc-berryloirepuisaye.fr

Assainissement collectif

L'assainissement collectif a pour but de préserver les cours d'eau en évitant le rejet d'eaux polluées au milieu naturel et d'assurer la protection sanitaire des individus.

La Loi (Code de la Santé Publique art 1331.1) impose le raccordement au réseau d'eaux usées pour toute habitation desservie par un réseau public d'eaux usées :

- ▶ Immédiatement pour les habitations neuves ;
- ▶ Sous 2 ans en cas de création d'un nouveau réseau.

Les eaux pluviales doivent être déconnectées des eaux usées.

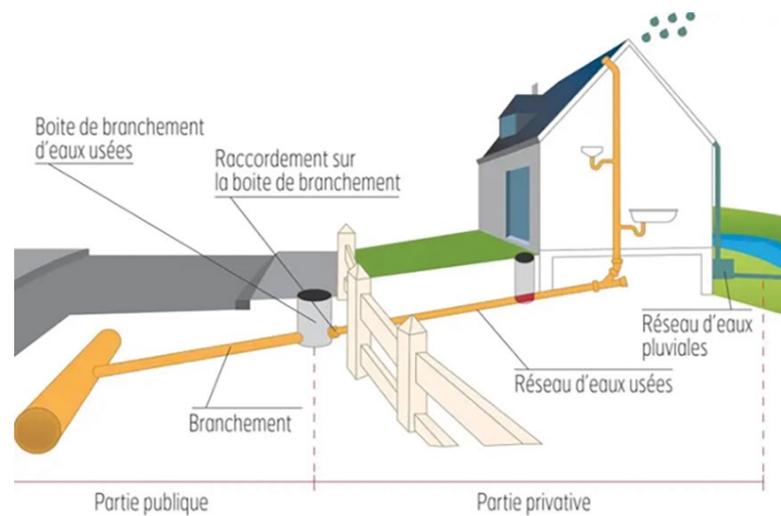
Depuis le 1^{er} janvier 2023, SUEZ est le délégataire ayant la gestion de notre réseau et des unités de traitement sur tout notre territoire.

En cas de problématique sur le domaine public (obstruction, dégradation, etc...) vous devez prendre contact avec SUEZ au **0977 408 408**.

Pour un nouveau branchement, prendre contact avec le service d'assainissement de la communauté de communes Berry Loire Puisaye.

Tél. : 02.38.05.18.06

assainissement@cc-berryloirepuisaye.fr



DIAGNOSTIC LORS D'UNE CESSIION IMMOBILIÈRE

Lors de la cession de votre bien vous devez effectuer un contrôle du branchement. Le but du diagnostic assainissement est de protéger, comme tous les autres diagnostics, les parties à la vente et d'améliorer progressivement l'état des installations.

Ce document sera porté à la connaissance des acheteurs. Ce contrôle sera aux frais du vendeur. Il peut être réalisé soit par le délégataire soit par une entreprise ayant des compétences dans le contrôle et le diagnostic de l'assainissement.

Gestion des digues de Loire

Le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye (CCBLP) situé de part et d'autre de la Loire est soumis au risque inondation du fleuve, risque qui, parfois, s'est avéré très important au cours de l'histoire. Afin de limiter ce risque un certain nombre d'ouvrages de protection appelés digues ont été réalisés. Notre territoire comprend 14.2 km de digues situés sur les communes de Châtillon-sur-Loire, St Firmin-sur-Loire, Ousson-sur-Loire et Briare. Ces digues assurent des niveaux de protection plus ou moins élevés selon les secteurs.

Depuis leur création, c'est l'Etat qui assurait la surveillance et l'entretien de ces digues. La loi du 27 janvier 2014 a institué une nouvelle compétence obligatoire pour les communautés de communes : la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations). C'est dans le cadre de cette nouvelle compétence obligatoire que la CCBLP se voit confier aujourd'hui la gestion des digues de son territoire. Les élus communautaires ont toujours dénoncé ce transfert de compétence car la Loire est un fleuve national qui doit être géré à l'échelle nationale et non à l'échelon d'une communauté de communes qui n'a pas les moyens humains, techniques et financiers d'assurer cette mission.

L'Etat a accepté de maintenir sa mission sur les digues pendant 10 ans mais à partir du 27 janvier 2024 les digues seront totalement du ressort communautaire. Afin de se préparer à cette situation la CCBLP s'est rapprochée des autres Communautés de Communes ligériennes du Loiret pour essayer de trouver une solution mutuelle et solidaire. Il a semblé opportun de déléguer une partie des nouvelles tâches qui nous incombent à l'Etablissement Public Loire (EP Loire) qui est un organisme public de type syndicat mixte regroupant les collectivités locales du bassin ligérien et qui assure déjà plusieurs missions pour la gestion du fleuve.

Dans le cadre de cette délégation, c'est donc l'EP Loire qui, à partir du 27 janvier 2024, assurera les missions de surveillance, d'entretien et de gestion de nos digues. Il interviendra également pour assister la Communauté de Communes si des travaux importants sont à réaliser ainsi qu'en cas de gestion de crise d'une grande inondation où une surveillance renforcée des ouvrages devra être assurée en permanence (ce qui nécessitera la formation et la mobilisation d'agents locaux).

Bien que cette délégation nous décharge de certains aspects techniques et administratifs, il n'en demeure pas moins que notre responsabilité pour maintenir un bon niveau de protection reste entière et que nous devons assurer le coût de cette prise en charge via l'EP Loire. Cette nouvelle dépense pour la CCBLP sera couverte par la taxe GEMAPI qui a été instituée et qui apparaît sur les feuilles d'impôts locaux.



Tourisme

Taxe de séjour

Déclaration des locations de meublés de courte durée dits meublés de tourisme et chambres d'hôtes

Dans le cadre de la législation en vigueur, nous vous rappelons que vous avez l'obligation de déclarer votre meublé en location de courte durée ou vos chambres d'hôtes à la mairie de la commune où est situé votre hébergement, au moyen du formulaire CERFA n°14004*04 (meublé touristique) ou formulaire CERFA n°13566*03 (chambre d'hôte).

Qu'est ce qu'un meublé de tourisme et une chambre d'hôte ?

1. Meublé de tourisme

Le meublé de tourisme est un hébergement individuel de type villa, appartement, studio meublé, proposé à la location pour une clientèle de passage, à son usage exclusif et sur de courtes périodes. Le loueur doit effectuer sa déclaration à la mairie de la commune où est situé son meublé.

2. Chambres d'hôtes

Les chambres d'hôtes, comme définies par l'article L.324-3 du code du tourisme, sont des chambres meublées chez l'habitant en vue d'accueillir des touristes et/ou des personnes de passage, à titre onéreux toute l'année ou à la saison, pour une ou plusieurs nuitées, assorties de prestations.

Le loueur doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès de la commune du lieu d'habitation concerné.



Ouverture de la saison touristique

Du 1^{er} juillet au 31 août 2023, en plus du bureau de Briare, quatre bureaux d'information touristique intercommunaux vous accueillent :

Bonny-sur-Loire (local partagé avec la Maison de Pays),
Beaulieu-sur-Loire (local partagé avec la Maison du Terroir et d'Animations),
Châtillon-sur-Loire (kiosque du bassin de Mantelot)
et le kiosque du Pont-Canal de Briare.

Circuits VTT

Mise en place de cinq circuits intercommunaux et d'une base VTT labellisée



Initié par l'Union Sportive Briaroise de cyclotourisme et porté depuis fin 2021 par la communauté de communes Berry Loire Puisaye, le projet de création d'une base VTT sera finalisé au cours de l'année 2023. Financé par la taxe de séjour, ce projet comprend la mise en place de cinq circuits VTT, traversant plus de dix communes du territoire et ayant tous pour point de départ et d'arrivée le Pont-Canal de Briare.

A proximité du port de commerce, l'installation d'un panneau présentant les tracés de ces circuits – et les liaisons avec ceux de Gien, Ouzouer-sur-Trézée et Châtillon-sur-Loire – viendra s'ajouter aux différents aménagements existants (accès aux toilettes, espaces de réparation, etc.) et permettre ainsi de solliciter la labellisation de ces circuits en tant que base VTT auprès de la Fédération française de cyclotourisme.

Cette labellisation offre à notre territoire le privilège de devenir la première base du Loiret pour la pratique du VTT, ce qui constitue un levier d'attraction aussi bien sur le plan sportif que touristique.

Application Tam France Tam

TAMTAM est une application développée localement qui permet d'être informé rapidement de tout ce qui se passe autour de vous :

- ▶ les événements & les manifestations
- ▶ les informations communales
- ▶ le patrimoine

Grâce à l'adhésion souscrite par la communauté de communes auprès de TAM TAM, votre commune peut bénéficier d'un outil d'information simple et peu coûteux. Connectez-vous et cochez vos communes favorites !

L'avantage de cette application pour l'utilisateur est de trouver, dans son périmètre, toutes les informations relatives à ses centres d'intérêt (par exemple : vide-grenier, spectacle...)

TAM TAM peut être téléchargée gratuitement :
<https://tamtamfrance.fr>

